



Juste un mot !

Gérer les ressources des coopératives scolaires... Coopérer !

Des comptes bancaires pour les coop. d'école et pour les coop. de classe : un défi que seules quelques rares associations départementales avaient relevé...mais la pérennisation de ce dispositif est très compromise. S'appuyant sur l'enquête conduite auprès des mandataires, le Conseil d'administration apportera les réponses appropriées. En tout état de cause la coop. d'école gérée collégalement ne peut faire obstacle à l'autonomie des projets des coop. de classe.

Robert CHERBETDJIAN, président OCCE 06



Le Conseil de coopérative de l'école

Instance démocratique, il réunit tous les enseignants des classes affiliées. Le Conseil de coopérative délimite le champ de ses activités dans le cadre statutaire, arrête des projets, prévoit leur financement (décisions collégiales, solidarité, responsabilité partagée). Il désigne le mandataire de la coopérative de l'école, fixe collégalement le montant de la contribution aux activités sollicitées en début d'année auprès des familles, définit la part des contributions des familles et autres ressources qui sera gérée par chaque coopérative de classe.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE DE L'OCCE 06

Mercredi 23 mars 2016 à 15 h
au siège de l'association

23 rue Jean Canavèse - 06100 NICE

Les comptes bancaires des coop., difficultés...

- Notre prestataire actuel, avec un nombre de comptes ouverts trop important, n'accepte plus une gestion aussi lourde et ne nous permet plus l'ouverture de comptes classe : il nous demande de fermer ces comptes sous peine de frais bancaires très importants.
- Ce trop grand nombre de comptes bancaires dont l'OCCE est responsable fait obstacle à un suivi rigoureux permettant de suivre et remédier à d'éventuels incidents bancaires, ce qui compromet l'ensemble du dispositif.
- La gestion des comptes ouverts pour les classes est ainsi très lourde en terme de procédures compte tenu des nombreux changements de mandataires effectués chaque année (20% de renouvellement en raison des mutations).
- Sans doute les difficultés signalées pour consolider parfaitement les bilans des comptes des coopératives tiennent-elles à la dispersion de la gestion dans un trop grand nombre de supports bancaires.

Nous avons procédé à une enquête* auprès des écoles pour parfaire notre connaissance des pratiques et analyser les « possibles ».

Une réduction importante des comptes bancaires affectera le fonctionnement quotidien des coopératives. Il nous faut imaginer d'autres types de supports et d'outils pour aider les collègues dans leur gestion de coopératives de classe et de coopérative d'école en gardant le double souci :

- de l'autonomie de l'activité et de la gestion des ressources des coop de classes,
- de ne pas alourdir les charges du mandataire de la coop. d'école.

La « régie d'avance », mode habituel de fonctionnement des coop. de classe dans la plupart des départements, doit constituer la réponse appropriée.

*voir page 2 les résultats de cette enquête.

Etude sur les comptes bancaires OCCE 06 en milieu scolaire

Synthèse des retours à l'enquête faite auprès des mandataires

Traitement des réponses

Nous avons traité les 210 premiers retours. La répartition selon la taille des écoles ayant répondu est représentative des 576 écoles affiliées. L'analyse tient compte de la taille des écoles.

Le fonctionnement des coop. scolaires

- ◇ L'usage de comptes classe augmente avec la taille de l'école.
- ◇ Une grande majorité de mandataires se rendent à l'agence bancaire pour déposer les chèques à encaisser.
- ◇ Peu de mandataires gardent les espèces en "caisse". Une minorité les échange contre un chèque personnel. Le dépôt des espèces sur le compte bancaire de la coop. est courant.
- ◇ La plupart des achats pour les coop. s'effectue par chèque (compte OCCE ou compte personnel) et l'usage des espèces est faible.
- ◇ L'achat en ligne pour les coop. est très courant quelle que soit la taille de l'école. Les achats en ligne sont réalisés avec la carte bancaire personnelle de l'enseignant.
- ◇ Le chéquier de la coop. de classe sert souvent comme moyen de remboursement.

Hypothèses et perspectives

La fermeture des comptes bancaires de classe ?

Les collègues accepteraient à 48% de fonctionner avec une régie d'avance. La régie d'avance, parfois incomprise génère des interrogations. 54% des réponses ne font pas état de difficultés pour la mettre en place. Des réticences apparaissent pour gérer l'argent de la coop. avec un compte bancaire personnel (légal toutefois).

Concernant les difficultés que pourrait évoquer le mandataire pour la mise en place d'une régie d'avance, pour 48% des écoles, les difficultés n'ont pas été mentionnées.

La majorité des difficultés évoquées est une surcharge de travail ainsi qu'une plus grande rigueur à mettre en place dans la comptabilité. Quelques écoles indiquent fonctionner déjà avec une régie d'avance.

La répartition des tâches du mandataire de l'école pour que toute la gestion ne repose pas sur ce seul collègue apparaît possible dans une école sur deux. Mais pour les écoles de plus de 12 classes, le OUI ne représente plus que 28%.

Sur la répartition des tâches du mandataire, avec un seul compte bancaire par école : les plus grosses écoles font le plus état de difficultés présumées (contrainte de concertation, de répartition des tâches).

L'autonomie de l'enseignant est le principal motif de l'attachement au compte bancaire de coop. de classe. Les petites écoles paraissent moins concernées. Lier le nombre de comptes bancaires à la taille de l'école paraît pertinent pour 57% (28% seulement pour les écoles de 12 classes et plus).

Regrouper en un seul compte bancaire les coop. de plusieurs classes d'un même cycle n'est pas jugé pertinent, même dans les grosses écoles.

Un autre prestataire ? vos priorités

- ◇ La modicité des frais de tenue de compte est une priorité (78% de réponses).
- ◇ La possibilité d'une "banque en ligne" pour consulter ses comptes et réaliser des opérations bancaires est une priorité (62% de réponses).
- ◇ La proximité d'une agence bancaire pour faire des opérations est une priorité aussi bien pour les petites écoles que pour les grosses écoles (72% de réponses) car une large majorité des mandataires se rendent à une agence bancaire pour effectuer des opérations.

Vos priorités sur les outils de tenue de compte

- ◇ Une aide en ligne pour établir le compte rendu financier est aussi une priorité (70% de réponses).
- ◇ Un outil de tenue de comptabilité (type tableau Excel) fourni par l'OCCE est aussi considéré comme une priorité (66% de réponses). Certains en utilisent un et nous le proposons.

Ce sont les plus petites écoles qui bénéficient principalement d'une aide à la direction pour la comptabilité de la coop.

Philippe DE AZEVEDO

Enquête réalisée en janvier 2016

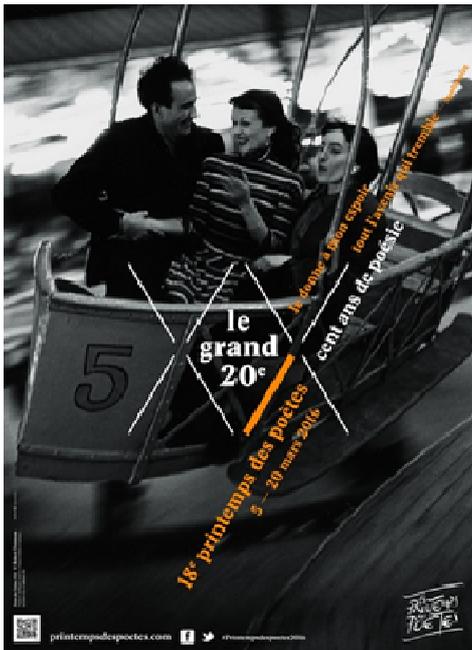
École en poésie

Le Printemps des Poètes, l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) et leur label "École en poésie" ont le plaisir d'inviter toutes les classes qui le désirent à participer au Printemps des Poètes 2016 (du 5 au 20 mars)

Le thème de cette année " LE GRAND VINGTIÈME d'Apollinaire à Bonnefoy, cent ans de poésie."

« J'appelle poésie cet envers du temps, ces Ténèbres aux yeux grands ouverts (...) »

Louis Aragon



Le XXe siècle fut pour notre pays et la Francophonie un siècle de poésie majeure avec des œuvres considérables par leur portée et leur singularité : Claudel, Apollinaire, Supervielle, Cendrars, Saint John Perse, Éluard, Breton, Aragon, Michaux, Ponge, Prévert, Queneau, Tardieu, Senghor, Char, Guillevic, Césaire, Bonnefoy, Jaccottet mais aussi Jacob, Marie Noël, Jouve, Reverdy, Desnos, Follain, Malrieu, Angèle Vannier, Cadou, Vian, Andrée Chérid par exemple...et tant d'autres à la voix plus discrète mais au timbre rare.

Lisons et relisons : nous vous invitons à une pêche miraculeuse !

Modalités d'inscription sur les sites :

www.occe.coop

www.printempsdespoetes.com

Pour obtenir le Label "École en poésie" :

- **Les classes et écoles complètent la Charte** ci-dessous, dans laquelle elles choisissent 5 items puis l'envoient à l'OCCE et au Printemps des Poètes.
- **Après obtention du Label**, qui est adressé par simple courrier (tout au long de l'année), le projet se décline dans la classe, l'école ou l'établissement.
- **Au terme de l'année scolaire**, des « traces » de l'action sont collectées (écrites, sonores, visuelles, plastiques, informatiques...) puis valorisées sur le site du Printemps des Poètes et de l'OCCE.

Ce bilan annuel est partagé avec tous les établissements labellisés, pour présenter un tour d'horizon des réalisations, et favoriser les échanges entre les écoles.

Charte "École en poésie"

La poésie au cœur de la classe :

- ◇ **Participer au Printemps des Poètes** par l'organisation de manifestations pendant la quinzaine de mars : lectures, spectacles, animations poétiques, affichage dans l'école...
- ◇ **Organiser de petits Instants Poétiques en classe** (par exemple, deux minutes de lecture poétique chaque matin) pour favoriser l'imprégnation poétique.
- ◇ **Organiser une rencontre poétique avec une classe** d'une autre école, voire un jumelage poétique (avec visite poétique de chaque école par l'autre classe).
- ◇ **Organiser une correspondance avec un poète**, un accueil ou une rencontre en classe ou ailleurs (en bibliothèque par exemple).
- ◇ **Recevoir ou organiser une Brigade d'intervention poétique.**
- ◇ **Associer la poésie aux autres projets de classe** (jardin d'école, arts plastiques, musique...) afin d'encourager les liens entre la poésie et les autres arts.
- ◇ **Promouvoir la diversité culturelle en valorisant la poésie étrangère** dans l'ensemble des initiatives de la charte, et, plus particulièrement, en favorisant les lectures des poèmes en langue étrangère et en français (avec l'aide de parents d'élèves, d'enseignants...).

La poésie rayonne dans l'école et au-delà :

- ◇ **Donner des noms de poètes aux salles de classe** ou aux espaces communs et profiter de l'inauguration pour initier des lectures publiques.
- ◇ **Favoriser la pose d'un affichage de poésie** dans divers endroits de l'école.
- ◇ **Publier au moins un article lié à la poésie** dans le journal de l'école.
- ◇ **Créer un promenoir poétique dans la cour**, comportant des stations poétiques (exemples : poèmes gravés sur des plaques, arbres à poèmes, totems, bancs poétiques avec casques audio faisant entendre des poèmes dits par des enfants...).
- ◇ **Favoriser le développement du fonds de poésie** de la bibliothèque de l'école.
- ◇ **Utiliser le site internet de l'école** pour afficher en page d'accueil un poème ou relayer les initiatives poétiques.
- ◇ **Publier les réalisations des élèves** sur le micro-blog dédié au réseau.
- ◇ **Inscrire la Poésie dans le Projet d'école** ou le Projet d'établissement.